

AD NORMANDIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 11 juin 2024

Convention APEC

Réuni le mardi 11 juin 2024, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Mme Sophie GAUGAIN, Vice-Présidente de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY,
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE,
Virginie CAROLO, excusée
Catherine COUSIN,
Christophe DORE, excusé
Pierre ESTORGES,
Christophe GAUDILLOT, excusé, pouvoir à Pierre-Jean LEDUC
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD, excusé, pouvoir à Catherine MEUNIER
Timothée HOUSSIN, excusé
Lynda LAHALLE,
Pierre-Jean LEDUC,
Jean-Louis LOUVEL, excusé
Laurent MARTING,
Alexandre MARTINI, excusé, pouvoir à Audrey REGNIER
Catherine MEUNIER,
Hervé MORIN, excusé, pouvoir à Lynda LAHALLE
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée
Cédric NOUVELOT, excusé
Audrey REGNIER,
Gilles SERGENT, excusé, pouvoir à Sophie GAUGAIN
Valérie TELLIER, excusée
Rodolphe THOMAS, excusé, pouvoir à Laurent MARTING
Gilles TREUIL, excusé, pouvoir à Catherine COUSIN
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée

Légalement convoqués le vendredi 24 mai 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'approuver cette proposition de partenariat avec l'APEC et d'autoriser le Président de l'AD Normandie à signer la convention jointe en annexe.

La Vice-Présidente

Sophie GAUGAIN

Acte rendu exécutoire le 14 juin 2024 après transmission en Préfecture le 13 juin 2024 et publication le 14 juin 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr



Convention régionale de partenariat entre l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC) et l'Agence de Développement pour la Normandie (ADN)

Entre

L'Agence de Développement pour la Normandie,

Établissement public enregistré sous le n° SIREN 200 006 500, dont le siège social est situé 2
Esplanade Anton Philips, 14460 COLOMBELLES

Représenté par Hervé MORIN, Président

Ci-après dénommée AD Normandie

D'une part

Et

L'Association pour l'emploi des cadres,

Association paritaire régie par la loi de 1901 enregistrée sous le n° Siren 775 672 231 et le code APE
7810Z, dont le siège social est situé 51 boulevard Brune, 75014 Paris

Représentée par Marc LESUEUR, Délégué Régional Normandie

Ci-après désignée l'Apec,

D'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PRESENTATION DES PARTENAIRES

AD Normandie

Créée par la Région Normandie en 2016, l'AD Normandie est le guichet unique en matière de développement économique et d'aides individuelles ou collectives aux entreprises normandes. Les missions de l'AD Normandie sont multiples et essentielles pour le dynamisme économique de la région :

- Conseiller les entreprises au quotidien : aide à la formalisation de projets et à l'identification des solutions financières appropriées.
- Soutenir la stratégie des filières régionales d'excellence : collaboration avec les partenaires territoriaux.
- Mettre en œuvre des projets structurants : développement des liens d'affaires au bénéfice des entreprises du territoire.

L'AD Normandie joue un rôle crucial dans l'accompagnement des entreprises, en proposant un guichet unique pour simplifier les démarches et en valorisant les initiatives régionales en matière de développement économique. Avec deux sites localisés à Colombelles et Saint-Étienne-du-Rouvray, l'AD NORMANDIE rayonne sur l'ensemble de la Normandie.

En tant qu'Établissement Public Local, l'AD Normandie est dirigée par un conseil d'administration composé de 26 membres, dont 14 élus régionaux et 12 personnalités qualifiées du monde économique, qui se réunit régulièrement pour définir les orientations stratégiques de l'agence.

Pour répondre au mieux aux besoins des entreprises, l'AD Normandie adapte régulièrement ses dispositifs. Ainsi, l'AD Normandie a récemment déployé des dispositifs pour accompagner les entreprises dans plusieurs domaines :

- Décarbonation (Normandie Carbone)
- Cybersécurité (Normandie Cyber)
- Recrutement (Normandie Talents)

Normandie Talents a pour mission principale d'accompagner les entreprises confrontées à des problèmes de recrutement, en les aidant à attirer et fidéliser des candidats. Normandie Talents privilégie les actions collectives et s'efforce de créer des conditions favorables pour sensibiliser, informer et former les dirigeants et leurs responsables RH à la démarche de marque employeur. Cela se fait notamment à travers des événements organisés tout au long de l'année sur l'ensemble de la Normandie.

Les activités spécifiques de Normandie Talents incluent :

- Le recrutement sur les métiers en tension.
- La mise en place d'outils territoriaux pour accompagner les entreprises dans leur recrutement.
- La sensibilisation à l'usage de l'IA dans les politiques RH des entreprises.
- Un volet sur l'emploi et les compétences.

Normandie Talents propose ainsi des solutions RH territoriales, collectives et individuelles, telles que des ateliers, des conventions d'affaires (BtoB), des Master Classes, des visites inter-entreprises et des événements de networking. Ces solutions sont proposées en partenariat avec les EPCI, selon les besoins exprimés par les entreprises locales.

L'APEC

Acteur du marché de l'emploi des cadres, l'APEC accompagne et conseille les cadres tout ou long de leur parcours professionnel, dans leur démarche d'évolution ou de mobilité, ainsi que les jeunes issus de l'enseignement supérieur pour les aider à préparer et réussir leur insertion professionnelle.

L'APEC informe, conseille et accompagne les entreprises de toute taille et tout secteur, afin d'optimiser leurs recrutements, renforcer l'efficacité de leurs pratiques RH et sécuriser le parcours professionnel de leurs collaborateurs cadres en développant la mobilité et les compétences internes.

Observatoire du marché de l'emploi cadre, l'APEC analyse et anticipe les évolutions grâce notamment à ses grandes enquêtes annuelles : prévisions de recrutement des entreprises (mobilité des cadres, insertion des jeunes diplômés, salaires) et des études spécifiques auprès des cadres et des entreprises.

Aujourd'hui, plus de 40 000 entreprises et 800 000 cadres et jeunes utilisent les services de l'APEC, via le site www.apec.fr ou dans ses 53 centres implantés dans toute la France.

Les missions de l'Apec sont réaffirmées par un 3e mandat de service public 2022- 2026, qui consolide l'action de l'Apec dans le champ de l'intérêt général, en complémentarité avec le service public de l'emploi et marque une ambition nouvelle dans certains domaines essentiels :

- Accompagner l'évolution professionnelle des cadres et jeunes diplômés pour sécuriser durablement leurs parcours, partout sur le territoire et à toutes les étapes de leur vie professionnelle, pour une démarche de services personnalisée et proportionnée à leurs besoins et à leurs facteurs de risques sur le marché de l'emploi.
- Aider à la réussite des recrutements cadres, en particulier des TPE-PME, en apportant outils et méthodes adoptés, en agissant pour la transparence du marché pour la diffusion d'offres d'emploi et de profils de candidats, et en favorisant les rapprochements avec de potentielles candidatures aux profils diversifiés.

- Eclairer, y compris de manière prospective, l'action des acteurs de l'emploi cadre en leur apportant des clés de compréhension du marché et des mutations du travail, issues de données, études et analyses nationales et territoriales, comme des retours d'expérience du terrain.

L'APEC est l'un des 4 opérateurs nationaux désignés pour la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie, dans son chapitre concernant le Conseil en évolution professionnelle (CEP), pour accompagner les projets d'évolution professionnelle des cadres et jeunes diplômés en emploi ou demandeurs d'emploi.

Enfin, conformément aux dispositions de l'accord interprofessionnel sur la prévoyance des cadres du 17 novembre 2017, réaffirmées par l'ANI portant diverses orientations pour les cadres du 28 février 2020, il est confié à une Commission paritaire rattachée à l'Apec, la mission d'examiner ou sein de tout accord national ou régional de classification de branche, et ou sein de tout accord d'entreprise en cas de modification de l'accord de branche, le positionnement des emplois Cadres et assimilés. Les classifications agréées par la Commission paritaire rattachée à l'Apec permettent aux entreprises d'affilier légalement ou régime de prévoyance décès obligatoire leur personnel cadres et assimilés en tant que catégorie objective de salariés.

PREAMBULE

Depuis 2021, l'AD Normandie a adapté ses dispositifs pour répondre aux problèmes de recrutement (Normandie Talents) en accompagnant les entreprises normandes, en les aidant à attirer et fidéliser des candidats.

L'APEC, de par son expertise RH, est un interlocuteur privilégié de l'AD Normandie sur les sujets liés à l'attractivité RH et au recrutement dans les entreprises, plus particulièrement en matière de marque employeur. Depuis le développement des dispositifs Normandie Talents au sein de l'AD Normandie en 2021,

Aujourd'hui, les deux structures souhaitent formaliser et approfondir ce partenariat.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le partenariat porte principalement sur la mise en relation d'entreprises (dirigeants, cadres dirigeants, RRH) mobilisées par l'AD Normandie avec des représentants de l'APEC pour faciliter la promotion de nos offres de services respectives dans le domaine de l'appui au recrutement.

Des axes de collaboration ont été définis conjointement pour atteindre cet objectif.

Article 2 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Axe 1 : Animation de conférences ou d'ateliers par l'APEC au bénéfice d'entreprises appartenant aux différentes promotions des Master Classes RH portées chaque année par l'AD Normandie.

Les caractéristiques du format, du contenu et du mode d'animation de ces événements seront coconstruits entre l'APEC et l'AD Normandie dans le cadre des programmations annuelles dédiées à l'animation « inter-promos » des Master Classes. En tout état de cause, ils devront porter sur le champ d'application de l'AD Normandie via son département Normandie Talents, à savoir : « Attirer, recruter, intégrer et fidéliser les talents ».

Les indicateurs :

- 1 à 2 conférences ou atelier par an
- Nombre d'inscrits et de participants
- Nombre de vues sur les réseaux sociaux

Axe 2 : Mise à disposition de locaux de l'APEC au bénéfice d'entreprises orientées par l'AD Normandie aux fins d'externalisation de leurs entretiens de recrutement de cadres et d'agents de maîtrise.

Les entreprises identifiées par l'AD Normandie, souhaitant délocaliser leurs entretiens de recrutement pour se rapprocher des candidats, seront réorientées vers l'APEC qui mettra à disposition

gracieusement des recruteurs ses locaux de Rouen, Caen et Le Havre selon ses disponibilités.

De même, l'AD Normandie mettra à disposition ses locaux situés à Paris pour d'éventuels besoins d'entreprises normandes souhaitant recruter directement sur la région parisienne.

Les indicateurs :

- Nombre de mises en relation
- Nombre d'entretiens de recrutements délocalisées

Axe 3 : Présence de l'APEC aux évènements « BTOB RH » territorialisés organisés par l'AD Normandie pour promouvoir son offre de services dédiée auprès des entreprises mobilisées par les EPCI

Les services de l'APEC seront invités par l'AD Normandie à participer aux évènement « BtoB RH » territorialisés, organisés en partenariat avec les EPCI normands.

Selon ses disponibilités, l'APEC participera pour promouvoir ses dispositifs liés aux thèmes développés par l'AD Normandie (Marque employeur, « S » de la RSE, Management, Transition Écologique et Environnementale, Inclusion, ...) dans le cadre des séquences dédiées à la mise en relation avec les représentants des entreprises présentes.

Les indicateurs :

- Nombre de participation de l'APEC à des évènements territorialisés portés par l'AD Normandie
- Nombre de mises en relation

Article 3 – PILOTAGE ET SUIVI

Le comité de pilotage se réunira une fois par an, et autant que de besoin. Il définira également les orientations du partenariat pour l'année suivante et proposera les évolutions nécessaires au regard des résultats constatés.

Ce comité sera composé à minima de :

- Pour l'APEC : Marc LESUEUR ou Caroline ADAM et/ou Christelle BELLET
- Pour AD Normandie : Didier LORY et/ou Emmanuelle LE ROY et/ou Rahma TRAFEH

Article 4. EVALUATION DE L'ACCORD

Les parties signataires considèrent qu'il est essentiel de rendre compte des résultats obtenus. A l'issue de ce partenariat (dont la durée est précisée dans l'article 7), une évaluation sera effectuée afin de mesurer les effets de celui-ci notamment en ce qui concerne l'atteinte des objectifs.

Les modalités d'évaluation devront être définis lors d'une réunion du comité de pilotage en prenant appui sur les indicateurs définis dans la présente convention.

Article 5 – COMMUNICATION ET PROMOTION DU PARTENARIAT

Les deux partenaires s'engagent à mettre en valeur leur collaboration dans leur communication interne respective ; chacune des parties s'engage en outre à informer son partenaire cocontractant avant une communication externe en lien avec le présent contrat, de façon à obtenir son accord préalable.

Article 6 – NATURE DES ENGAGEMENTS

Il est déclaré que la présente convention ne concerne que des services prestés gratuitement par l'Apec, dans le cadre de ses missions de service public et au profit des bénéficiaires désignés par son statut et son mandat de service public, et non, sauf accord explicite entre les parties, des prestations au bénéfice

d'AD Normandie ou de ses représentations régionales. Sauf accord explicite, faisant l'objet d'un avenant à la présente convention, l'ensemble des actions visées sont assurées par chacune des parties en autonomie financière.

Article 7 – GESTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations sur l'une des parties dont l'autre viendrait à avoir connaissance dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution de la présente convention sont considérées comme confidentielles. Chacune des parties s'engage à n'utiliser les informations confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie que pour les besoins de la présente convention et de ses suites. Elle s'interdit donc d'exploiter pour son compte, directement ou indirectement, les informations confidentielles, notamment techniques, reçues de l'autre partie.

De même, chacune des parties s'interdit de divulguer ou communiquer, directement ou indirectement, les informations obtenues, à des tiers étrangers à la présente convention.

Chacune des parties garantit le respect de ces obligations par son personnel, ses mandataires ou toute autre personne dont elle est responsable.

Les coordonnées des délégués à la protection des données sont les suivantes :

- APEC Normandie : marc.lesueur@apec.fr
- Pour AD Normandie : didier.lory@adnormandie.fr

Article 8 – DURÉE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention prendra effet à sa date de signature. Cet accord est conclu pour une durée de 3 ans sauf désengagement de l'une ou l'autre signataires au moins un mois avant la date anniversaire de la signature. Il est reconductible par avenant.

Article 9 - RÉSILIATION

En cas d'inexécution des termes du présent accord, la convention sera résiliée de plein droit après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception faisant état des raisons de cette résiliation, laquelle prendra effet un mois après sa réception par l'autre partie.

Article 10 - LITIGES

La présente convention est régie par la loi française. En cas de contestation sur sa validité, son interprétation ou son exécution, les tribunaux désignés en application du code de procédure civile seront compétents.

Fait à Rouen, le ...

Pour l'APEC

Pour l'AD Normandie

Marc LESUEUR
Délégué Régional

Hervé MORIN
Président

Henia SAHKI

Présidente du CPR Normandie

